

COMMUNE DES ALBRES

Note d'information aux habitants

Depuis 2007, la Commune des Albres est équipée d'un défibrillateur automatisé externe (D.A.E.). Cette démarche est essentielle pour optimiser les chances de survie, grâce à une action d'urgence rapide, raccourcissant le temps entre la survenue de l'arrêt cardiaque et le délai du choc électrique, et ainsi optimiser les chances de survie.

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, précise entre autre que les établissements recevant du public (ERP) de 3^{ème} catégorie comme notre salle des fêtes doivent être équipés de ce type d'appareil. Le conseil municipal lors de sa dernière séance a décidé de déplacer le défibrillateur implanté dans la cour de la mairie, dans le hall ouvert de la salle des fêtes. Ce changement s'effectuera le mercredi 26 mai 2021 en matinée. Les élus vous recommandent de diffuser cette information à votre entourage.

En effet, des vies peuvent être sauvées grâce à ces appareils simples d'utilisation et sans danger. Permettre aux habitants de réaliser immédiatement les gestes qui sauvent, en attendant le SAMU ou les pompiers, est donc une priorité.



Un défibrillateur, comment ça marche ?

Un défibrillateur est un appareil portable qui analyse automatiquement le rythme cardiaque et délivre au besoin un choc électrique qui permet la défibrillation, soit le rétablissement du rythme du cœur. Accompagnée du massage cardiaque, ce choc augmente les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt du cœur. Le défibrillateur dispose de deux types d'électrodes, pour adultes et pour enfants de moins de 8 ans.

Des défibrillateurs entièrement automatiques ont été conçus pour une utilisation par le grand public qui impose néanmoins le respect d'un protocole simple :

En premier lieu, avertir les secours pour permettre leur intervention en composant le 18 pour les pompiers, le 15 pour le SAMU ou le 112, numéro d'urgence unique en Europe. Le défibrillateur récupéré, il suffit de suivre les instructions. Une voix indique toute la démarche à suivre.

Dénuder le torse de la victime ; Poser les électrodes en suivant les dessins et s'éloigner de la victime : le défibrillateur, selon son analyse, délivre alors un choc électrique ; Pratiquer le massage cardiaque entre les chocs électriques selon les indications.

Emplacement du défibrillateur de la commune des Albres

Hall ouvert de la salle des fêtes

